



Communiqué aux Familles

COVID-19 – jeudi 28 juillet 2022 – 14h00

n°103



Point de situation

Si le taux d'incidence baisse dans la population générale, il reste encore relativement élevé. Le maintien d'une grande vigilance est toujours d'actualité.

Centre Départemental Gériatrique de l'Indre

Résidence Pierre ANGRAND « cluster » :

31 résidents positifs en isolement, sortie potentielle de cluster le 4 août, **reprise des visites le 1^{er} août.**

Résidence la Chêneraie USLD :

Suite à la positivité d'1 résident le 22/07, dépistage des patients et agents contacts à risque : patients négatifs, 4 en attente de résultats, 1 agent en attente de résultats

Résidence Pierre Angrand :

Suite à la positivité d'1 agent, un dépistage des contacts à risque identifiés a été organisé le 11 juillet. Tous les résultats sont négatifs.

Services transversaux :

1 agent positif sur l'accueil de jour et plateforme de répit, retour le 29, pas d'incidence sur le fonctionnement du service. 1 agent administratif a également été testé positifs, sans impact dans les services.

Centre Hospitalier de Levroux

Service la Basanne:

Suite à la positivité d'1 agent, un dépistage des contacts à risque identifiés est programmé pour 17 résidents de la Basanne le mardi 2 août.

Services transversaux :

1 agent paramédical été testé positif. Test le 1^{er} août pour 1 patient SSR et 3 résidents d'EHPAD cas contact.

Centre Hospitalier de Valençay,

SSR : 2 patients positifs, dépistage collectif lundi 1^{er} août

EHPAD : 1 agent positif sans conséquence puisqu'absent 3 avant sa positivité

EHPAD de Vatan,

RAS.

Sont uniquement informées des résultats de leur proche les familles des patients/résidents positifs.



Fin de l'état d'urgence sanitaire, modification du régime des visites

Conditions des visites applicables à compter du 1er août 2022 pour les EHPAD et les services sanitaires USLD, UHR et SSR.

Au regard :

- De la fin de l'état d'urgence sanitaire au 31 juillet 2022.
- Du contexte épidémique sur le territoire de l'Indre,
- De l'avis favorable des instances représentatives des usagers (Conseils de la Vie Sociale et Commissions des Usagers) en visioconférence le 26 juillet 2022;
- De l'avis favorable de la cellule de crise sanitaire du groupe EP'AGE 36 du 25/07/2022,
- De l'échange du 25 juillet 2022 avec l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire et avec l'ensemble des établissements sociaux et médico-sociaux du département ;

Les établissements du groupe EP'AGE 36 (EHPAD et services sanitaires USLD-UHR-SSR) appliqueront les règles suivantes à compter du 1^{er} août 2022.

CE QUI CHANGE

- ✔ La vérification du passe-sanitaire est supprimée jusqu'à nouvel ordre.
- ✔ Le registre de traçabilité est supprimé.
- ✔ Le nombre de visiteurs n'est plus limité.
- ✔ Les visites des enfants de moins de 6 ans sont autorisées sans le port du masque.

CE QUI NE CHANGE PAS

- ✔ L'accès aux résidences/unités/services est sécurisé. Les portes restent fermées.
- ✔ Les visites restent interdites pour les visiteurs positifs ou symptomatiques dans l'attente d'un résultat de test.
- ✔ Les visites se déroulent **sans formalité préalable** tous les jours de la semaine, week-end compris, **entre 14h00 et 18h00**. Un agent assure une permanence du lundi au vendredi pour l'accueil du public et les conseils sur les gestes barrière.
- ✔ Les visiteurs doivent continuer à respecter strictement les consignes de sécurité sanitaire :
 - le port **conforme** d'un masque chirurgical neuf est **obligatoire** pour tous les visiteurs dès l'entrée dans l'établissement et pendant toute la durée de présence dans les locaux ainsi qu'une hygiène des mains avec l'utilisation du gel hydro alcoolique mis à disposition à l'entrée de l'établissement. Le port conforme du masque couvre le nez, la bouche et le menton.
 - la distanciation sociale avec la personne visitée doit être respectée tout au long de la visite, à savoir 1 mètre si le(s) visiteur(s) et le résident portent le masque ou 2 mètres si le résident ne porte pas le masque.
- ✔ Les visites sont autorisées quelle que soit la situation sanitaire de la résidence/unité (CLUSTER ou **non** CLUSTER) pour :
 - Les résidents/patients NEGATIFS.
 - Les résidents/patients POSITIFS et ASYMPTOMATIQUES. Les équipements de protection individuelle sont remis aux familles par l'agent d'accueil.



CORONAVIRUS Covid-19

VISITEURS

A COMPTER DU 1^{er} AOUT 2022

LE MASQUE RESTE OBLIGATOIRE

Après avis du Conseil de Vie Sociale, le port du masque reste obligatoire dans les établissements du groupe EPAGE 36

A l'arrivée des visiteurs, et pendant toute la durée de la visite, les modalités suivantes continuent de s'appliquer :

- Réalisation d'une hygiène des mains
- Port d'un masque chirurgical neuf obligatoire
- Respect de la distance physique avec la personne visitée

LES VISITES SONT AUTORISEES

CHAQUE JOUR DE 14^h00 à 18^h00

En cas de cluster important et afin de pouvoir continuer à assurer une prise en charge adaptée des résidents, dans un contexte estival de très forte tension des effectifs, les visites peuvent être suspendues provisoirement.

- ✔ Elles sont **EXCLUES** ou **DIFFEREEES** pour :
 - Les résidents/patients POSITIFS SYMPTOMATIQUES ou SYMPTOMATIQUES dans l'attente du résultat du test de dépistage RT-PCR.Dans le cadre de ces visites, le visiteur est informé et signe une « déclaration sur l'honneur » précisant la situation de la résidence/unité.

Le cas échéant, la direction se réserve le droit de suspendre les visites à toute personne qui ne respecterait pas ces règles.

Au nom des résidents, patients et des professionnels, les visiteurs sont par avance remerciés de la bonne observance des consignes.

Ces dispositions peuvent être modifiées à tout moment, en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.



Fortes chaleurs et plan canicule

Les personnes âgées étant les plus vulnérables face aux grandes chaleurs, les établissements du groupe EP'AGE36 et l'ensemble des équipes soignantes sont mobilisés autour des résidents et patients, prenant en compte les risques liés à la chaleur et ceux liés à la diffusion du COVID-19.



Au travers du plan canicule, activé depuis le 1^{er} juin, une attention particulière est portée aux gestes de prévention contre les effets de la chaleur, avec la mise en œuvre de mesures collectives et individuelles, notamment :

- La surveillance de l'état d'hydratation et l'augmentation des prises hydriques avec des tournées boissons et collations rafraichissantes, organisées plusieurs fois par jour ;
- Une adaptation de l'aide apportée aux résidents/patients, en fonction de ces besoins ;
- Une hydratation et alimentation adaptées avec la mise en place des menus « grande chaleur » ;
- Le rafraichissement des résidents/patients ;
- L'aération et le rafraichissement des locaux, avec la mise en place de relevés de températures ;
- La surveillance des personnes, des aspects cliniques et la prise en charge diagnostique et thérapeutique des patients/résidents ;
- Une adaptation des activités, animations et sorties à l'extérieur.



Tous les communiqués sont également publiés sur les sites internet de nos établissements, accessibles aux adresses suivantes : <http://www.cdgi36.fr> ; <http://www.hl-levroux.fr> ; <http://www.hlvalencay.fr>

Le Directeur,

François DEVINEAU.